

PIF ZWATO



MINISTÈRE AUPRES DE LA PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE  
DE L'ELEVAGE

DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES

NOTE DE SERVICE

N° 27 / 16 – MPAE/SG/DGE/DSV

**OBJET:** Renforcement des mesures de prévention contre l'introduction de la  
Fièvre Aphteuse à Madagascar.

Considérant la suspicion et la propagation de la maladie Fièvre Aphteuse dont est sujet l'île Maurice;

Tenant compte du statut indemne de Madagascar vis-à-vis de cette maladie ;

Il s'avère urgent de renforcer les mesures sanitaires prévenant son introduction sur le territoire national.

En conséquence, toutes les importations d'animaux vivants, de produits ou de sous produits et de toutes denrées alimentaires d'origine animale et toute alimentation animale en provenance de l'île Maurice sont suspendues.

En plus, tous déversement des eaux grasses et dégagement des déchets des navires et des avions sont interdits .

Le renforcement de la surveillance épidémiologique au niveau des ports et aéroports internationaux ou régionaux du pays avec désinfection de tous matériaux d'occasions (Véhicules, mobilier, pneus, ...) est de règle

La présente note prendra effet dès sa parution et chacun doit prendre les mesures nécessaires.

Antananarivo, le 16 AUG 2016

**Ampliation :**

- Mr Le MPAE
- Mr le SG
- Mme le DGE
- Tous DRAE « Pour information et large diffusion »
- Tous SVR
- Tous PIF
- Tous importateurs « Pour information et dispositions à prendre »



La mise en place de tapis désinfectant au pied de l'Avion s'avère nécessaire pour mieux lutter contre cette maladie

